



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Traité international  
sur les ressources phytogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture

## DIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome (Italie), 20-24 novembre 2023

Note d'information à l'intention des participants

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<b>I. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉUNION .....</b>	<b>3</b>
<b>II. ACCÈS AUX LOCAUX DE LA FAO .....</b>	<b>3</b>
<b>III. INSCRIPTION ET POUVOIRS.....</b>	<b>3</b>
Procédures d'inscription.....	3
Inscription des délégués .....	3
Inscription des observateurs.....	4
Précisions concernant la photo à fournir.....	4
Pouvoirs.....	4
Visas.....	5
<b>IV. CONSULTATIONS RÉGIONALES.....</b>	<b>5</b>
<b>V. DOCUMENTATION .....</b>	<b>5</b>
<b>VI. MANIFESTATIONS ET EXPOSITION DE MATÉRIEL.....</b>	<b>6</b>
Manifestations parallèles .....	6
Application mobile.....	6
Exposition de matériel.....	6
<b>VII. APPUI À LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AYANT LE STATUT DE PARTIE CONTRACTANTE .....</b>	<b>6</b>
<b>VIII. HÉBERGEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>IX. AUTRES SERVICES.....</b>	<b>7</b>
Vestiaire.....	7
Services bancaires et autres services.....	7
Électricité.....	7
Numéros de téléphone d'urgence.....	7

Les documents de la FAO et du TIRPAA peuvent être consultés à l'adresse <https://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1618930/>.

---

<b>Accès à internet, impression, photocopie</b> .....	7
<b>Service médical</b> .....	8
<b>Services de restauration</b> .....	8
<b>Sécurité</b> .....	8
<b>Transports publics:</b> .....	8
<b>Taxis</b> .....	9
<b>Téléphone</b> .....	9
<b>Objets de valeur</b> .....	9
<b>Matériel de communication</b> .....	9

## I. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉUNION

1. La 10<sup>e</sup> session de l'Organe directeur s'ouvrira le **lundi 20 novembre 2023 à 10 heures** au siège de la FAO et s'achèvera le vendredi 24 novembre 2023.
2. Les réunions se dérouleront dans la Salle Plénière, située au troisième étage du bâtiment A.
3. L'ordre du jour provisoire, portant la cote IT/GB-10/23/1, est disponible sur le site web du Traité, à l'adresse <https://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1618930/>. L'ordre du jour provisoire annoté et les autres documents de présession seront publiés sur le site web dès qu'ils seront disponibles.
4. Les travaux se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe et seront retransmis en direct sur le site web de la FAO.

## II. ACCÈS AUX LOCAUX DE LA FAO

5. Le siège de la FAO est situé sur le Viale delle Terme di Caracalla, en face du Circo Massimo. Accessible en voiture, il est également desservi par les transports publics: autobus (lignes 60, 75, 81, 118, 160, 271, 628) et métro (ligne B, arrêt Circo Massimo).
6. Pour entrer dans les locaux, les participants sont invités à emprunter l'entrée principale destinée aux visiteurs, située sur le Viale Aventino, puis, une fois le contrôle de sécurité effectué, à se présenter à l'accueil du pavillon de sécurité. Ils sont priés de présenter un document d'identité en cours de validité (passeport ou autre document d'identité officiel avec photo) pour pouvoir récupérer leur badge ou carte d'accès aux bâtiments. Les badges et cartes d'accès seront valables pour toute la durée des consultations régionales et de la 10<sup>e</sup> session de l'Organe directeur (18-24 novembre 2023) et devront être portés en permanence à l'intérieur des locaux. Les participants sont priés de noter qu'ils ne seront pas autorisés à accéder au siège de la FAO sans une carte d'accès valide.
7. Toute perte d'une carte d'accès doit être immédiatement signalée au Bureau de la sécurité de la FAO. Pour toute demande d'aide ou autre requête, prière de composer le 53554 (à partir de n'importe quel téléphone à l'intérieur de la FAO) ou le (+39) 06-57053554 (depuis l'extérieur), ou d'écrire à l'adresse [pgrfa-treaty@fao.org](mailto:pgrfa-treaty@fao.org).

## III. INSCRIPTION ET POUVOIRS

8. La lettre d'invitation à la session a été distribuée en juin 2023 par les voies de communication officielles de la FAO. Pour accéder aux locaux de la FAO et participer à la réunion, une inscription est nécessaire.
9. Le comptoir des inscriptions sera ouvert:
  - samedi 18 novembre 2023 et dimanche 19 novembre 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h;
  - du lundi 20 au mercredi 22 novembre 2023 de 8 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 18 h.
  - Les procédures d'inscription ne sont pas les mêmes pour les membres de la FAO et les observateurs.

### *Procédures d'inscription*

#### *Inscription des délégués*

10. Tous les délégués nommés par un gouvernement sont priés de se mettre en rapport avec la représentation permanente de leur pays auprès de la FAO afin que soit effectuée leur pré-inscription dans l'espace du [Portail des Membres de la FAO](#) dont l'accès est protégé par un mot de passe. Pour s'inscrire en ligne, les participants devront téléverser sur le site web une photographie d'identité numérique récente au format passeport. Si votre pays n'a pas de représentant permanent auprès de la FAO, veuillez écrire au secrétariat du Traité à l'adresse: [pgrfa-treaty@fao.org](mailto:pgrfa-treaty@fao.org).

### *Inscription des observateurs*

11. Les observateurs désignés pour assister aux réunions, notamment les représentants d'organisations internationales, sont priés de communiquer leurs nom, titre officiel et adresse par courrier électronique à l'adresse [pgrfa-treaty@fao.org](mailto:pgrfa-treaty@fao.org) et de joindre à leur message une photo d'identité numérique récente au format passeport. Ces informations serviront à préparer le badge qui leur permettra d'accéder aux locaux de la FAO, notamment aux salles de réunion, ainsi qu'à établir la liste des participants. Les coordonnées fournies doivent être exactes.

12. Les entités ou organismes souhaitant participer pour la première fois à une session de l'Organe directeur en tant qu'observateurs doivent transmettre au secrétariat du Traité une note contenant une brève description de leur organisation (500 mots maximum). Doivent notamment être indiqués le nom complet de l'organisation et ses coordonnées, ses principaux objectifs et principales activités, et ses compétences dans les domaines en lien avec l'objet du Traité. La note devra être communiquée par courriel, à l'adresse [pgrfa-treaty@fao.org](mailto:pgrfa-treaty@fao.org).

#### *Précisions concernant la photo à fournir*

13. La photo doit être en couleur, être prise de face et donner à voir la tête et les épaules. Le fond doit être clair ou neutre; il ne doit y avoir que très peu de fond visible au-dessus et de chaque côté de la tête. Les chapeaux, lunettes de soleil ou autres accessoires dissimulant le visage sont à proscrire. La photo doit être au format numérique JPEG et le ratio largeur/hauteur doit être d'environ 3/4. En d'autres termes, une photo d'une largeur de 2 cm devrait avoir une hauteur d'environ 2,5 cm.

#### **Pouvoirs**

14. Chaque Partie contractante est priée de faire parvenir au secrétariat du Traité international les pouvoirs des délégué(s), suppléant(s), expert(s) et conseiller(s) qui participeront à la session, dans toute la mesure du possible et le 28 juillet 2023 au plus tard. Les pouvoirs des délégations nationales doivent préciser qui sont, parmi les membres de la délégation, le délégué, le suppléant et le ou les conseillers, et doivent être transmis au secrétariat du Traité international par courrier électronique ([pgrfa-treaty@fao.org](mailto:pgrfa-treaty@fao.org)), à l'attention de:

**M. Kent Nnadozie**

Secrétaire

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Rome, Italie

15. Les délégués de parties contractantes dont les noms et les pouvoirs n'ont pas été transmis avant la session seront priés, lors de l'inscription, de transmettre leurs pouvoirs. L'intitulé de la réunion (Dixième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) doit figurer sur le document.

16. Les États qui ne sont pas partie contractante, ainsi que l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, peuvent être représentés lors de la session en tant qu'observateurs. Les observateurs doivent transmettre au Secrétaire, le 28 juillet 2023 au plus tard, le nom et les coordonnées (adresse, numéros de téléphone et de télécopie et adresse électronique) de la personne ou des personnes désignées pour participer à la session. Les représentants d'observateurs dont les noms n'auront pas été communiqués avant la session seront priés, lors de l'inscription, de présenter une lettre à en-tête officiel confirmant leur nomination en vue de participer à la session.

17. Tout autre organe ou organisme international, qu'il soit gouvernemental ou non, doté de compétences dans des domaines liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture peut également être représenté durant la session en tant qu'observateur. Les observateurs seront admis à condition que le Secrétaire ait reçu, le 28 juillet 2023 au plus tard, une lettre officielle de l'organe ou de l'organisme concerné indiquant les nom, titre officiel et coordonnées (adresse, numéros de téléphone et de télécopie et adresse électronique) de la

personne ou des personnes le représentant. Les représentants d'observateurs seront priés, lors de l'inscription, de présenter une lettre à en-tête officiel de l'organe ou de l'organisme qu'ils représentent confirmant leur nomination en vue de participer à la session. Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser au secrétariat du Traité international.

### *Visas*

18. Avant leur départ, les participants doivent vérifier les conditions d'obtention de visa auprès du consulat d'Italie compétent. Il incombe aux participants d'entreprendre les démarches, de prendre un rendez-vous et de fournir au consulat tous les documents nécessaires. Les participants qui n'ont pas besoin de visa pour entrer en Italie doivent être munis d'un passeport qui sera encore valide six mois au minimum après la date à laquelle ils prévoient de quitter l'espace Schengen.

## IV. CONSULTATIONS RÉGIONALES

19. Les consultations régionales et interrégionales se tiendront les 18 et 19 novembre 2023. Les salles ci-après ont été mises à la disposition des groupes régionaux et des groupes de parties prenantes afin de leur permettre de se réunir, de définir leurs positions et de débattre entre régions. Chaque salle sera équipée d'un ordinateur doté d'une connexion internet ainsi que de fournitures simples.

20. Les salles seront en outre mises à la disposition des groupes régionaux pendant tout le temps que durera la 10<sup>e</sup> session de l'Organe directeur (20-24 novembre 2023), sauf indication contraire.

Groupes	Salle
Afrique / G77	Salle Rouge (Bâtiment A, 1 <sup>er</sup> étage) <sup>1</sup>
Asie	Salle de l'Éthiopie (C285)
Europe	Salle des Philippines (C277)
Amérique latine et Caraïbes	Salle du Mexique (D211)
Proche-Orient	Salle du Liban (209Bis)
Amérique du Nord	Salle du Canada (A357)
Pacifique Sud-Ouest	Salle de Cuba (B224)
Organisations de la société civile	Salle de l'Autriche (C237)

21. Deux séances d'interprétation simultanée en arabe, espagnol et français pourront être assurées les 18 et 19 novembre pour les groupes régionaux concernés, selon qu'il conviendra. Le secrétariat se mettra en rapport avec le vice-président régional au sujet du temps imparti.

## V. DOCUMENTATION

22. Les documents de travail et d'information en vue de la 10<sup>e</sup> session de l'Organe directeur seront publiés sur le site web du Traité international dès qu'ils seront prêts, à l'adresse suivante: [www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1618930/](http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1618930/).

23. En vue de réduire au minimum l'impact environnemental de la réunion, le secrétariat limitera autant que possible l'utilisation de papier. Les documents de présession ne seront donc pas imprimés, mais ils pourront être téléchargés à l'adresse suivante: [www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1618930/](http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1618930/).

<sup>1</sup>Une autre salle de réunion pourrait être attribuée à partir du lundi 20 novembre, en fonction des disponibilités. Tout changement apporté à ce tableau sera affiché sur le site web du Traité international.

24. Les documents publiés au cours de la session seront mis à disposition au format numérique. Les délégations sont priées de transmettre à l'avance leurs déclarations écrites, par voie électronique, au secrétariat à l'adresse [GB-Treaty@fao.org](mailto:GB-Treaty@fao.org) et au service d'interprétation à l'adresse [FAO-Interpretation@fao.org](mailto:FAO-Interpretation@fao.org).

25. La distribution de quelque document que ce soit durant la session est soumise à l'approbation du secrétariat.

## VI. MANIFESTATIONS ET EXPOSITION DE MATÉRIEL

26. Une manifestation spéciale sur le thème de la 10<sup>e</sup> session aura lieu dans la Salle Plénière le lundi 20 novembre 2023 à 13 h 10, juste après la séance plénière du matin. L'interprétation simultanée sera assurée en arabe, en espagnol et en français. Le programme de la manifestation sera mise à disposition sur le site web du Traité.

### *Manifestations parallèles*

27. Des manifestations parallèles sont prévues sur le lieu de la réunion du 21 au 23 novembre 2023, durant l'heure du déjeuner et en soirée. Des renseignements détaillés, notamment un formulaire en ligne pour l'envoi de demandes, sont disponibles à l'adresse [www.fao.org/plant-treaty/tenth-governing-body/fr/](http://www.fao.org/plant-treaty/tenth-governing-body/fr/). Le Secrétaire se réserve le droit de modifier la salle ou le créneau horaire de toute manifestation parallèle en fonction des besoins liés au déroulement de la session.

### *Application mobile*

28. Le secrétariat s'emploie actuellement à mettre au point une application mobile spécialement dédiée à la 10<sup>e</sup> session. Cette application pourra être téléchargée gratuitement sur iPhone, iPad, ou appareil Android. Elle présentera toutes les informations dont les délégués auront besoin en vue de la session et proposera en outre des fonctionnalités propres à enrichir l'expérience des participants: possibilités de réseautage, programmes et bien plus encore. Grâce à l'application, les participants pourront:

- Accéder aux sessions prévues et personnaliser le programme en y notant leurs rendez-vous personnels.
- Accès aux documents de réunion.
- Recevoir les annonces et dernières nouvelles importantes.
- Nouer des liens avec les autres participants.

29. Les participants inscrits recevront par courriel une invitation où figurera le lien pour le téléchargement de l'application et des instructions concernant la procédure de vérification.

### *Exposition de matériel*

30. Plusieurs tables et stands seront disponibles sur le lieu de la réunion afin d'exposer du matériel promotionnel. Pour plus d'informations, notamment concernant la livraison de matériel à la FAO en amont de la session, prière d'écrire à l'adresse [pgrfa-treaty@fao.org](mailto:pgrfa-treaty@fao.org).

## VII. APPUI À LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AYANT LE STATUT DE PARTIE CONTRACTANTE

31. Des ressources extrabudgétaires limitées ont été mises à la disposition du secrétariat en vue de couvrir les frais afférents à la participation d'un représentant par pays en développement partie contractante au Traité international. Ce financement sera octroyé aux pays qui en font la demande dans l'ordre de réception des demandes. Les pays souhaitant solliciter cette aide doivent en informer le secrétariat dès que possible et au plus tard le 28 juillet 2023.

32. Pour toute demande d'assistance concernant l'appui financier à la participation des pays en développement ayant le statut de partie contractante, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse [pgrfa-treaty@fao.org](mailto:pgrfa-treaty@fao.org) ou par téléphone au (+39)06 57055019.

## VIII. HÉBERGEMENT

33. Conformément aux procédures en vigueur, le secrétariat a réservé, par l'intermédiaire de l'agence de voyage Carlson Wagonlit (CWT Meetings and Events), des hébergements en hôtel pour les délégués de pays en développement ayant le statut de partie contractante qui bénéficient d'une aide. **L'hébergement en hôtel sera payé directement par l'Organisation.** Les délégués recevront donc la part restante de l'indemnité journalière de subsistance afin de couvrir leurs repas, déplacements et dépenses accessoires. Des informations plus précises sur les modalités de versement de l'indemnité journalière de subsistance seront jointes au courrier adressé aux délégués concernant l'organisation de leur voyage.

## IX. AUTRES SERVICES

### *Vestiaire*

34. Pendant la session de l'Organe directeur, un vestiaire sera à la disposition des participants à l'entrée principale du bâtiment A (en face du Salon de la Türkiye).

### *Services bancaires et autres services*

35. Les participants peuvent effectuer toutes leurs opérations bancaires à l'intérieur des locaux de la FAO, soit à la *Banca Intesa San Paolo* (rez-de-chaussée du bâtiment B), ouverte du lundi au vendredi de 8 h 35 à 16 h 35, soit à la *Banca Popolare di Sondrio* (rez-de-chaussée du bâtiment D), ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h. Des distributeurs automatiques de billets sont situés à l'entrée des deux banques (rez-de-chaussée des bâtiments B et D) et du bureau de poste (rez-de-chaussée du bâtiment B).

36. La librairie Food for Thought (rez-de-chaussée du bâtiment B) propose une sélection de livres en anglais, espagnol, français et italien, des articles à offrir, des articles de papeterie, des cartes de vœux et des guides touristiques. Elle est ouverte de 8 h à 17 h. Pour tout complément d'information, prière d'appeler le poste 53127 (tél. (+39) 06 57053127).

37. Le service de courrier de DHL se trouve dans le bureau C005. Il prend en charge les envois privés et officiels de 9 h à 12 h 30, du lundi au vendredi. Pour tout renseignement complémentaire et indication des tarifs, veuillez appeler le Service du courrier et de la valise diplomatique au poste 54881 ou au (+39) 06 57054881 si vous appelez depuis l'extérieur.

38. Le point de vente de la FAO, situé au rez-de-chaussée du bâtiment B, propose divers objets et souvenirs aux couleurs de l'Organisation.

### *Électricité*

39. En Italie, le réseau électrique fonctionne en 220 volts et les prises, de type européen standard, sont conçues pour recevoir des fiches comportant trois broches alignées.

### *Numéros de téléphone d'urgence*

40. Les numéros ci-après peuvent être utiles en cas d'urgence en dehors du siège de la FAO:

- 112 = Numéro d'urgence national (police, ambulance, pompiers)
- 118 = Ambulance
- 115 = Pompiers
- 113 = Police

### *Accès à internet, impression, photocopie*

41. Des ordinateurs dotés d'une connexion internet seront disponibles dans le hall situé à proximité de la Salle Verte ainsi que dans la Bibliothèque David Lubin de la FAO (salle A012, rez-de-chaussée du bâtiment A), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Si vous avez besoin de photocopier des volumes importants, veuillez contacter le [secrétariat](#).

42. La FAO offre un service d'accès à internet sans fil (WiFi) aux personnes assistant aux réunions. Ce service sera disponible dans les salles de réunion, dans les espaces de restauration ainsi que dans l'Atrium. Pour pouvoir en profiter, vous devez être muni d'un ordinateur portable ou d'un appareil équipé d'un dispositif de connexion aux réseaux locaux sans fil (LAN) conforme aux normes 802.11b ou 802.11g.

43. La connexion au système sans fil se fait comme suit:

Étape 1: Allumer l'ordinateur portable ou l'appareil dans l'une des zones WiFi;

Étape 2: Attendre que l'ordinateur portable ou l'appareil détecte le réseau «guest\_internet»;

Étape 3: Ouvrir un navigateur et essayer de se connecter à un site Internet. Le nom d'utilisateur et le mot de passe à utiliser sont les suivants: Nom d'utilisateur: **visitor**; mot de passe: **wifi2internet**.

### ***Service médical***

44. Un service médical assure une permanence du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h, au premier étage du bâtiment B, bureau 162, numéro de poste: 53577. En cas d'urgence médicale, prière de composer le 30 à partir des postes internes. Pour tout autre service médical, appeler le poste 53577 à partir des téléphones internes (06 57053577 de l'extérieur de la FAO). Pour toute urgence grave qui surviendrait en dehors de la FAO, appeler le 118 ou le 112.

### ***Services de restauration***

45. Les locaux de la FAO disposent de trois cafés, d'une cafétéria et d'un restaurant.

**Salon de l'Ouzbékistan** (ancien Blue Bar) Café situé au 8<sup>e</sup> étage du bâtiment C. Sert collations et sandwiches toute la journée, repas froids le midi. Ouvert de 8 h à 17 h.

**Casa Bar:** Rez-de-chaussé du bâtiment D. Sert des salades et des repas légers, repas chauds ou froids à midi. Ouvert de 7 h 30 à 17 h.

**Cafétéria:** Restaurant en libre-service situé au 8<sup>e</sup> étage du bâtiment B. Sert des plats divers, des plats de pâtes, de la viande grillée, du fromage, des salades, des desserts et des boissons. Ouverte de 12 h à 14 h. Un café est également situé au même endroit.

**Polish Bar:** Ouverture du bar: de 7 h 30 à 17 h. Service de restauration ponctuel (cuisines syrienne, thaïlandaise et chinoise, selon les jours). Ouvert de 12 h à 14 h 30.

**Restaurant:** Situé au 8<sup>e</sup> étage du bâtiment C. Propose un menu du jour et une carte. Ouvert de 12 h à 14 h. Sur réservation (postes: 54268 ou 56823).

46. Tous ces établissements acceptent les cartes bancaires et les cartes de crédit.

47. Plusieurs distributeurs automatiques et machines à café sont également disponibles. On trouvera en outre divers restaurants sur le Viale Aventino, à proximité du siège de la FAO.

### ***Sécurité***

48. Si Rome est une ville généralement sûre, les vols ne sont pas rares, en particulier dans les transports en commun et dans les rues très fréquentées. Il est rappelé aux participants de faire attention à leurs objets de valeur lorsqu'ils se déplacent, et de conserver des photocopies de leurs documents d'identité en un lieu sûr au cas où ils auraient besoin de les faire remplacer. Toute perte d'une carte d'accès doit être immédiatement signalée au Bureau de la sécurité de la FAO. Le Bureau de la sécurité de la FAO (bureau B062 - poste 55159) est ouvert de 7 h 30 à 17 h 30. Après 17 h 30, il est possible de contacter les gardes de la sécurité du bâtiment A (poste 53145, 06-5705-3145 pour les appels de l'extérieur de la FAO).

### ***Transports publics:***

49. Les tickets de transport en commun doivent être achetés à l'avance au moyen des distributeurs automatiques de billets se trouvant dans les stations de métro ou encore auprès des guichets situés dans les stations souterraines, auprès des kiosques de journaux ou dans les tabacs (Tabaccheria). Ils peuvent

également être achetés en ligne au moyen de plusieurs applications mobiles. Par ailleurs, dans le métro, il est possible de payer en approchant sa carte bancaire des lecteurs sans contact.

50. Les coûts des tickets sont les suivants: 1,50 euro pour un ticket standard valable pour un trajet en métro et un nombre illimité de trajets en bus ou en tramway dans les 100 minutes suivant la validation; 7,00 euros pour un ticket valable 24 heures; 12,50 euros pour un ticket valable 48 heures; 18 euros pour un ticket valable 72 heures; 24 euros pour un ticket valable une semaine. Lors de la montée dans l'autobus ou le tramway ou de l'entrée dans le métro, il convient de valider les tickets imprimés ou d'activer les tickets numériques.

51. Rome possède trois lignes de métro souterrain: la ligne A, la ligne B et la ligne C. Les bouches de métro sont signalées par un «M» blanc sur fond rouge. Seule la station Termini offre une correspondance entre les lignes A et B. La station de métro la plus proche de la FAO est la station Circo Massimo (ligne B). On trouve une carte des trains locaux et des lignes de métro sur la page web Metro di Roma..

52. Pour plus de renseignements sur les itinéraires et les horaires des transports publics, prière de consulter le site web d'ATAC à l'adresse <http://www.atac.roma.it>.

### ***Taxis***

53. Il est recommandé aux participants de ne prendre que des taxis autorisés et équipés d'un taximètre. Les taxis de la Ville de Rome sont blancs et portent l'insigne «TAXI» sur le toit, ainsi qu'un numéro de licence sur les portières, à l'arrière et à l'intérieur du véhicule. Un supplément est à prévoir pour les bagages, ainsi que pour les courses de nuit ou les dimanches et jours fériés.

### ***Téléphone***

54. Les numéros de téléphone du siège de la FAO sont au format (+39) 06-570, suivi du numéro de poste. Si vous ne disposez pas du numéro du poste, appelez le standard de la FAO au (+39) 06-570-51. Des téléphones qui permettent de passer des appels internes en composant directement le numéro de poste désiré sont installés dans tous les salons et toutes les salles de réunions.

### ***Objets de valeur***

55. Il est aussi conseillé aux participants de faire attention à leurs objets de valeur lorsqu'ils se déplacent, en particulier dans les transports en commun. Il peut y avoir des voleurs à la tire dans la rue, dans le métro et à bord des autobus et des trams. Il est également conseillé aux participants, une fois installés, de déposer leurs documents importants, tels que leur passeport, dans le coffre-fort de l'hôtel et d'en conserver sur eux une photocopie. Il est préférable de laisser carte d'identité, souvenirs et objets non indispensables à l'hôtel ou au lieu de résidence.

### ***Matériel de communication***

56. Le secrétariat préparera des supports de communication et diverses ressources à l'intention des délégués. Veuillez consulter régulièrement le site web et les comptes de médias sociaux ci-après pour obtenir des informations actualisées:

- Site web: <https://www.fao.org/plant-treaty/tenth-governing-body/fr/> (rubrique Média et sensibilisation)
- Compte Twitter: @PlantTreaty ([twitter.com/planttreaty](https://twitter.com/planttreaty))
- Profil LinkedIn: @PlantTreaty ([www.linkedin.com/in/plant-treaty](https://www.linkedin.com/in/plant-treaty))

***Prière de noter que la FAO est un espace non fumeurs.***

***Il est donc interdit de fumer dans ses locaux.***